



Tunis le 02 Juin 2021

SPOT 57/2021

COMMUNIQUE

Le bureau national du Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Tunisie rappelle que toute entité désireuse d'utiliser son logo, déposé à l'INNORPI sous le numéro TN/T/2016/0200, doit obtenir une autorisation préalable signée par le président du syndicat.

Le bureau national du Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Tunisie rappelle également que toutes les entités autorisées à utiliser son logo doivent veiller à ce que cette utilisation soit menée dans le strict respect de la législation en vigueur.

Le bureau national du Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Tunisie se réserve le droit de poursuivre en justice toute entité utilisant son logo sans une autorisation préalable signée par le président du syndicat.

Pour le Bureau National du SPOT

Le Président
Nasr El Amira

